

Questions principales à se poser pour prioriser les informations à rendre accessibles

Version du 12.02.2025

1. Quel est le **groupe cible** (tout public, personnes en situation de handicap mental, etc.) de cette information (à qui s'adresse l'information que je veux rendre accessible) ?

2. Quel est le **type de documents** (lois, directives, formulaire, communication, vidéos d'information, etc.) que je veux rendre accessibles ?

3. Parmi les **mesures d'accessibilité** suivantes, lesquelles sont souhaitées ?
 - Langage simple (niveau de langue B1)
 - Facile à lire et à comprendre (FALC) (niveau de langue A1/A2)
 - Vidéo sous-titrée
 - Vidéo avec langue des signes
 - Audiodescription
 - Documents PDF ou Word accessibles

4. Est-ce que l'information concerne un des **domaines centraux de la vie** et doit être traduite en priorité ?
Thèmes priorité 1 :
 - sécurité (conduite en situation d'urgence, sécurité publique, etc.)
 - santé
 - promotion de la santé
 - prévention de la violence
 - droits politiques et droits individuels (accès à la justice, informations électorales et sur les votations, etc.)
 - exercice des droits et obligations légales
 - informations spécifiques aux personnes en situation de handicap (assurance invalidité, loi sur la protection de l'adulte, etc.)

5. Est-ce que l'information concerne **un des autres domaines de la vie** listés par la [norme eCH-0059](#) ?

Thèmes priorité 2 :

- système éducatif
- travail
- organisation de la famille
- logement
- organisation des loisirs (culture et sport)
- principales prestations fournies par la collectivité ?

6. Pour les domaines qui n'appartiennent pas aux domaines centraux de la vie (cf. point 4 de ce document), la **proportionnalité** doit être analysée.

- Est-ce que l'information sera **valable longtemps** ou peut-elle évoluer régulièrement ?
- Est-ce que l'information est **essentielle** pour comprendre d'autres informations ?
- Est-ce que l'information doit être **répétée** ou expliquée aux administrés parce qu'elle suscite des questions ?
- Est-ce que l'information concerne **uniquement certains groupes** de personnes ou la majeure partie de la population ?
- Est-ce que le **rapport coûts/avantages** pour les administrés et l'administration est raisonnable ?
- Si le coût est important, quelles sont **solutions alternatives (personne de contact pour répondre aux questions, par exemple)** ?

Source: [eCH-0059 Accessibility Standard V3.0](#)